

Axe 5 : Gestion durable de la forêt varoise, une valorisation des produits forestiers et la structuration d'une filière forêt-bois



5.1 Gestion durable de la forêt privée

La gestion durable d'une forêt s'inscrit sur plusieurs décennies, impliquant qualité et rigueur d'un suivi à long terme de la sylviculture et de l'exploitation forestière. Les décisions de travaux sylvicoles des propriétaires impactent la préservation des sols et des écosystèmes forestiers et sur de jeunes peuplements forestiers, préfigurent la qualité du bois et l'usage qui en sera fait par les générations suivantes.

Le Département du Var encourage l'amélioration de la qualité des bois et la mobilisation du bois, dans le respect d'une gestion durable de la forêt et donc de la préservation des sols et des écosystèmes forestiers en soutenant les travaux sylvicoles dans le cadre d'une gestion durable des forêts et dans le respect des préconisations du Schéma Régional de Gestion Sylvicole (SRGS PACA).

[Amélioration durable de la forêt privée](#)

Le Département propose des aides en faveur de travaux sylvicoles d'amélioration des forêts privées et d'études préalables, dans le cadre de la gestion durable des forêts privées, par le recours à des professionnels.

[Marquage d'éclaircie](#)

Le Département propose une aide en faveur de la sélection des arbres à prélever afin de soutenir la sylviculture durable des forêts privées par le recours à des professionnels.

Rédaction de documents de gestion durable

Le Département finance la rédaction des plans simples de gestion (PSG), obligatoires pour les propriétés forestières de plus de 20 ha. Ils fixent les orientations de gestion et planifient des travaux et coupes pour les 15 à 20 ans à venir. Ils sont une garantie de gestion durable pour la forêt varoise.

Restauration des terrains incendiés

Au titre de sa compétence de défense des forêts contre les incendies (DFCI), le Département accompagne les démarches de restauration post incendie, en tant que partenaire technique et financier.

Une démarche multipartenariale de grande envergure a été menée suite au feu de Gonfaron (21 août 2021), qui a brûlé plus de 7000 ha d'espace forestier dans la plaine et le massif des Maures. Une étude a permis d'élaborer un programme global de réhabilitation post-incendie, sur des secteurs d'intervention prioritaires. Le financement des travaux a été pris en charge par le Département, la Région Sud et le Fonds de financement privé Respir.



Soutien aux échanges fonciers à l'amiable et à l'animation foncière en vue de créer des unités fonctionnelles de gestion.

Renvoi vers le chapitre 1.1.2

5.2 Mobilisation durable de bois pour répondre à une demande croissante et diminuer la biomasse combustible

Soutien en faveur des coupes d'exploitation groupées en appui aux ouvrages de DFCI

Le Département travaille sur l'articulation entre gestion forestière et DFCI. Il soutient, notamment, les chantiers de coupes groupées (publiques-privées) le long des ouvrages DFCI (pistes et RD) qui viennent conforter les ouvrages de lutte contre l'incendie dans les secteurs où le risque incendie est particulièrement fort.

Ces chantiers présentent de nombreux avantages qui leur confèrent un caractère d'intérêt public. Ils diminuent la biomasse combustible aux abords des ouvrages, ce qui renforce leur efficacité, sécurise l'intervention des pompiers en cas de feu et contribue à influencer sur la dynamique de propagation du feu. Ils permettent une coordination des acteurs et une conciliation des différents enjeux (gestion forestière, DFCI, biodiversité, ...). Ils favorisent une gestion durable en forêt privée, qui, bien que majoritaire dans le Var, reste très insuffisamment gérée.

Pour toutes ces raisons, la démarche a donné lieu à la rédaction d'un [Accord multi partenarial en faveur de l'exploitation forestière groupée autour des pistes DFCI](#) qui promeut l'exploitation forestière groupée autour des ouvrages DFCI (sur la bande débroussaillée et en confortement), préalablement à la mise aux normes des pistes DFCI. Il pose un cadre méthodologique d'intervention afin de concilier gestion forestière et respect des enjeux DFCI des pistes.

Rédigé par le Département du Var et les Communes forestières du Var et l'ensemble des acteurs locaux de la forêt, le document a été signé le 14 avril 2023, par près de 45 partenaires. Dès lors, les coupes groupées à vocation DFCI tendent à se développer sur l'ensemble du territoire départemental, comme un outil vertueux au service de la forêt varoise.

Outils pour l'organisation de coupes groupées

- [Téléchargez la Démarche de concertation pour l'utilisation d'une piste D.F.C.I](#)
- [Téléchargez les Préconisations techniques pour l'utilisation de pistes D.F.C.I au regard des enjeux D.F.C.I](#)
- [Téléchargez un Formulaire type d'état des lieux avant chantier](#)
- [Téléchargez un Formulaire type d'état des lieux après chantier](#)
- [Télécharger la Démarche de coordination entre chantiers forestière et travaux D.F.C.I](#)

Ce modèle de chantier a été reproduit le long des routes départementales identifiées comme des ouvrages de lutte contre l'incendie, au sein du Schéma départemental de débroussaillage des RD. [Cf Expérience pilote de coupe groupée le long de la route départementale 19](#)



Signature de l'Accord multipartenarial le 14 avril aux Mayons

Soutien en faveur de la sylviculture préventive dans le cadre de chantiers forestiers déficitaires venant conforter les aménagements de défense des forêts contre l'incendie (DFCI)

Le Département propose un [dispositif d'aides en faveur des chantiers d'exploitation forestière déficitaires](#), quand ils viennent conforter la stratégie de défense des forêts contre l'incendie (DFCI), telle que définie par les plans intercommunaux de débroussaillage et d'aménagement des forêts (PIDAF).

L'aide vient compenser une partie des surcoûts de chantier liés à la mise en place obligatoire d'itinéraires techniques adaptés pour faire face aux contraintes liées à la desserte forestière (levée de points bloquants), au transport de bois (rupture de charge), au débardage (forte pente), au enjeux environnementaux (identification, mise en défens) ou aux objectifs de la DFCI sur les bandes débroussaillées (gestion des rémanents et produits de coupe). Elle permet ainsi de conduire des chantiers d'intérêt général complexes, qui n'auraient pas été possibles sans le soutien de financements publics.

Soutien aux actions d'animation, d'information et de conseil auprès des propriétaires forestiers privés

Le [dispositif d'aide à l'animation auprès des propriétaires forestiers privés](#) s'inscrit dans une phase préalable au lancement d'opérations sylvicoles groupées à vocation DFCI. Il vise à sensibiliser, informer et conseiller les propriétaires forestiers privés pour les encourager à mettre en œuvre une gestion durable de leur patrimoine forestier.

Soutien en faveur des stratégies forestières locales portées par des collectivités

Page en cours de construction

5.3 Amélioration de l'accessibilité à la ressource forestière :

Mobilisation et animation du Schéma d'Accès à la Ressource Forestière, de compétence départementale.

Depuis le 10 juillet 2023, le Code forestier réaffirme la compétence du Département pour l'élaboration d'un Schéma départemental d'accès à la ressource forestière (SARF), qui prévoit des itinéraires empruntant des routes départementales, communales et intercommunales permettant d'assurer le transport de grumes depuis les chemins forestiers jusqu'aux différents points de livraison.

Dans ce cadre, le Département travaille à :

- améliorer les conditions de transport de bois (sécurité, aménagements de dessertes...),
- maintenir en état les voiries,
- améliorer l'accès à la ressource forestière pour répartir la pression de mobilisation des bois sur l'ensemble des massifs forestiers pour alimenter la filière bois locale.

Les principales actions développées pour les transports de bois sont :

- l'inscription de 735 km de routes départementales en itinéraires bois ronds. Ces routes sont accessibles aux poids lourds chargés de bois ronds jusqu'à 57 t (en fonction du nombre d'essieux),
- la mise à disposition des informations concernant les limitations de tonnage et gabarit,
- la mise en place d'un guichet unique pour les demandes de dérogation temporaire aux règles en vigueur sur les voiries départementales et communales (hors itinéraire bois rond).

[Téléchargez le Cadre d'autorisation des transports de bois ronds](#)

[Voir rubrique Info Routes Poids lourds/ Transport de bois](#)